

# POSTE 10. GRAND BISSE DE SAINT-JEAN

Le Grand Bisse, qui traverse Saint-Jean du-milieu, est une des fiertés du village. Il a été restauré et inauguré en 2012. Ce canal d'irrigation, d'une longueur d'environ 4 km, prend naissance au torrent de la Gougra, sous Grimentz, et se termine au torrent de la Puchottaz à Mayoux.

Le val d'Anniviers est situé dans une des régions les plus sèches de Suisse et le bisse est indissociable de l'agriculture. Jusqu'au déclin de celle-ci, dans les années 1950 – 1960, il sert à l'arrosage des prés et des champs de céréales.

Sa date de construction n'est pas connue. D'après les écrits de l'Abbé Erasme Zufferey, il existait déjà il y a plus de 500 ans. Un acte de vente de raccard de 1475 le mentionne.

La Société du Grand Bisse est un consortium qui régit trois droits d'eau pour ceux des Fios, de Saint-Jean et de Mayoux. Les corvées se font en commun. Au printemps, avant la mise en eau, tous les propriétaires sont convoqués à «la journée du bisse». Après les dégâts de l'hiver, il y a beaucoup de travail pour dégager terre, aiguilles de mélèze, branches et réparer les berges cassées.

La mise en eau du bisse se faisait de mi-avril-début

## CONTACT

Poste 10. Grand Bisse de  
Saint-Jean  
3961 St-Jean

mai à fin septembre. Après les « refoins », seconde coupe des foins, on arrêtait l'eau pour éviter le gel.

A la première levée du bisse, il faut attendre un jour pour que l'eau arrive au bout. Les propriétaires de terrains avaient des droits selon la surface, mais l'expression anniviarde « on est au bout du bisse » laisse entendre que les gens qui sont au bout du bisse sont les moins avantagés. Le « droit d'eau » autorise son détenteur à utiliser l'eau du bisse pour arroser son champ pendant un temps défini. Il place alors en travers un « tornio », petite plaque de métal, de façon à bloquer l'eau et la diriger vers les champs à irriguer. Une fois l'arrosage terminé, « le tornio » est enlevé et l'eau continue son chemin.

> Prochain poste

Profitons de cet arrêt près du bisse, pour remarquer les deux étables « vivantes » de Saint-Jean.